



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré

Mc
t***25117967***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

10 SEP. 2025

Greffe

N° d'entreprise : **0440 371 387**

Nom

(en entier) : **ROCHESTER SENSORS**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Lavoisier 6 à 1300 Wavre (Belgique)****Objet de l'acte : Démission**

Extrait des décisions écrites et unanimes des actionnaires du 6 aout 2025

[...]

1. Démission des administrateurs de la Société

Les Actionnaires à l'unanimité et par écrit prennent connaissance de la démission de :

1. Monsieur Lionel PIERRE, domicilié à [...];
2. Monsieur Franklin GUIDONE, ayant élu domicile [...]; et
3. Monsieur Warren Matthew FARREL, ayant élu domicile [...],

en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet à la date des présentes décisions. Leurs lettres de démission se trouvent en Annexe 2.

Pour autant que nécessaire, les Actionnaires confirment par écrit et à l'unanimité qu'il est mis fin aux pouvoirs spéciaux attribués à Monsieur Lionel PIERRE, Monsieur Franklin GUIDONE et Monsieur Warren Matthew FARREL, en même temps qu'à leurs mandats d'administrateurs de la Société, comme indiqué ci-dessus.

Les Actionnaires remercient Monsieur Lionel PIERRE, Monsieur Franklin GUIDONE et Monsieur Warren Matthew FARREL pour l'accomplissement de leurs mandats d'administrateurs de la Société et leur octroient provisoirement décharge pour l'exécution de leurs mandats. Pour autant que ce soit légalement autorisé, les Actionnaires confirment, à l'unanimité, et par écrit qu'ils leur octroieront également décharge de façon définitive après l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice en cours.

2. Nomination d'administrateurs

Les Actionnaires décident par écrit et à l'unanimité de nommer :

1. Monsieur Craig LAMPO, ayant élu domicile [...]; et
2. Monsieur Lance D'AMICO, ayant élu domicile [...],

en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée de six années, avec effet à la date des présentes décisions. Sauf décision future contraire, son mandat prendra fin automatiquement à la fin de l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2031.

Leurs mandats ne sont pas rémunérés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Conformément à l'article 26 des statuts de la Société, la Société est valablement représentée par deux administrateurs agissant conjointement, ou dans les limites de la gestion journalière, par chaque délégué à cette gestion, agissant seul.

3. Pouvoirs

Les Actionnaires décident par écrit et à l'unanimité de donner procuration à Vincent Dirckx, Zoé Janssen, Charles-Antoine du Bus et/ou tout autre avocat du cabinet CMS DeBacker, chacun d'eux ayant le pouvoir d'agir seul et le pouvoir de substitution, afin de signer et compléter tous les documents et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers afin d'accomplir toutes les formalités requises pour l'exécution des Résolutions susmentionnées et leur publication aux Annexes du Moniteur belge, ainsi que les modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et d'autres autorités publiques. A cet effet, le titulaire de la procuration peut, au nom de la Société, faire toutes déclarations, en ce compris déclarer les documents conformes, signer tous documents et pièces et, en général, faire tout ce qui est nécessaire.

[...]

Extrait des décisions écrites et unanimes des administrateurs du 6 aout 2025

[...]

1. Approbation de la démission de l'administrateur délégué

Les administrateurs prennent connaissance de la démission de Monsieur Lionel PIERRE, domicilié à [...] en tant qu'administrateur délégué de la Société et décident de l'approuver avec effet à compter de la date des présentes décisions. La lettre de démission de l'administrateur délégué figure en annexe 2 des présentes décisions écrites.

2. Pouvoirs

Les administrateurs décident par écrit et à l'unanimité de donner procuration à Vincent Dirckx, Zoé Janssen, Charles-Antoine du Bus et/ou tout autre avocat du cabinet CMS DeBacker, chacun d'eux ayant le pouvoir d'agir seul et le pouvoir de substitution, afin de signer et compléter tous les documents et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers afin d'accomplir toutes les formalités requises pour l'exécution des décisions susmentionnées et leur publication aux Annexes du Moniteur belge, ainsi que les modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et d'autres autorités publiques. A cet effet, le titulaire de la procuration peut, au nom de la Société, faire toutes déclarations, en ce compris déclarer les documents conformes, signer tous documents et pièces et, en général, faire tout ce qui est nécessaire.

[...]

Pour extrait certifié conforme,
Charles-Antoine du Bus
Mandataire